

Specifications:

1. Air Inuit’s policy for compassionate travel is the following:
 - 1.1. **Compassionate travel is allowed in the event of a death.**
 - ❖ A reduction of 75% on the regular Flex Fare is permitted to attend funerals. (not combinable with other discounts.).
 - ❖ A Return travel is mandatory, partially used tickets are non-refundable.
 - 1.2. **Compassionate travel is allowed in the event of a severe illness.**
 - ❖ A reduction of 75% on the regular Flex Fare is permitted for immediate family members i.e.: mother, father, grandmother, grandfather, wife, husband, brother(s), sister(s) and grandchildren.
 - ❖ A reduction of 50% on the regular Flex Fare is permitted for other family members or friends.
 - ❖ A Return travel is mandatory, partially used tickets are non-refundable.
2. Fill out the form. This form must be signed by the Mayor’s office or by a representative of the community’s Landholding Corporation.
3. After being validated, this form must be faxed to: Air Inuit - Passenger Service Department in Montreal at 514-905-9410 or emailed at services-pax@airinuit.com

Spécifications :

1. La politique de voyage par compassion d’Air Inuit est la suivante :
 - 1.1. **Un voyage par compassion est autorisé dans le cas de décès.**
 - ❖ Une réduction de 75% du tarif Flex régulier est permise pour assister aux funérailles. (ne peut être combiné avec d’autres rabais).
 - ❖ Un voyage aller-retour est obligatoire, un billet utilisé en partie est non-remboursable.
 - 1.2. **Un voyage par compassion est autorisé dans le cas de maladie grave.**
 - ❖ Une réduction de 75% du tarif Flex régulier est permise pour la famille immédiate, c.à.d. : mère, père, grand-mère, grand-père, épouse, époux, frère(s), sœur(s) et petits-enfants.
 - ❖ Une réduction de 50% du tarif Flex régulier est permise pour les autres membres de la famille ou amis.
 - ❖ Un voyage aller-retour est obligatoire, un billet utilisé en partie est non-remboursable.
2. Remplir le formulaire. Il doit être signé par le Maire ou son délégué ou un représentant de la corporation foncière de la communauté.
3. Une fois validé, ce formulaire doit être télécopié à : Air Inuit - Département du Service aux Passagers à Montréal au 514-905-9410 ou envoyé par courriel à services-pax@airinuit.com
- 4.

Name of patient <input type="checkbox"/>	deceased <input type="checkbox"/>	
Nom du patient <input type="checkbox"/>	décédé <input type="checkbox"/>	
Community of patient / deceased Communauté du patient / décédé		
Passenger’s name Nom du passager		
Passenger’s birth date Date de naissance du passager		
Itinerary / Travel dates Itinéraire / Dates du voyage		
Passenger email / telephone Courriel / téléphone du passager		
Relationship to patient / deceased Relation avec le patient / décédé		
Authorized by Mayor or delegate or LHC representative Autorisé par le maire ou le délégué ou le représentant du LHC		
Approved by Air Inuit Approuvé par Air Inuit		